



## COMPTE –RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 9 OCTOBRE 2018

**Présents (16)** : ALESSIO André, AT Michel, BANTIGNY Sylvie, BRETON Jacques, CONDAT Guillaume, CORN Jean-Claude, DAGAND Matthieu, FLEURET Alain, FRESSONNET Maxime, GABAUD Philippe, GIL Baptiste, GIL Laurent, GOY Philippe, NASRAOUI Isabelle, RASSAT Gilles, SANCTUS Pascal.

**Invitée (1)** : HOULOT Christine.

**Excusés (5)** : COMBES Claudette, DUCRUET Janine, LAVOREL Dominique, MUZARD Jacques, PERFETTI Jean-Claude.

**Absents (2)** : JORDA Jean-Michel, VIVIER Patrice.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 10 SEPTEMBRE**

. Répartition des nouveaux mémentos Alpinisme UIAA

Il est demandé de préciser que les initiateurs en formation se voient rembourser le coût de leur mémento dès leur certification.

. Divers

Il est demandé de rappeler que l'aide financière apportée à Gédéon Pochat l'est en contrepartie des actions de communication qu'il mène pour le club et que Didier Angeloz a bénéficié d'un soutien financier pour son stage de formation « conduite de nacelle » obligatoire pour l'équipement des SAE.

***Ces deux précisions étant apportées le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.***

### **2. INFORMATION SUR L'AGRÈMENT TOURISME**

Rappel: la loi du 22 juillet 2009 pour le développement et la modernisation des services touristiques impose une nouvelle réglementation aux organismes proposant des services forfaitaires de séjour (à compter d'une nuit d'hébergement) y compris les associations de type loi de 1901 dont nous faisons partie.

La FFCAM ayant renoncé elle-même à son agrément tourisme (qui par extension nous agréait) nous avons donc adhéré pour l'année 2018 à la Chambre des Associations, organisme agréé tourisme qui confère par extension son agrément à ses associations adhérentes.

Cependant il apparaît qu'en application des directives européennes une ordonnance du 20 décembre 2017 et ses décrets d'application annulent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour les associations l'obligation d'obtenir cet agrément: « le régime de la vente de voyages et de séjours s'applique aux personnes physiques ou morales qui opèrent dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, et de plus exclut expressément les personnes qui ne proposent des forfaits et des services de voyages qu'à titre occasionnel, dans un but non lucratif et pour un groupe limité de voyageurs uniquement. »

Ce texte assez confidentiel semble avoir échappé à la vigilance et à la sagacité aussi bien de la FFCAM que de la Chambre des Associations, il apparaît donc, après de notre part, un lourd travail d'analyse et beaucoup de temps passé sur cette problématique que nous nous sommes affiliés pour rien à la Chambre des Associations, coût de l'opération 523 euros.

La FFCAM a fait paraître sa position officielle dans « la lettre des dirigeants No 29 de juillet 2018 » qu'elle transmet à tous ses clubs : « **La FFCAM, ses organes déconcentrés et les associations affiliées qui n'ont pas d'activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ne sont donc pas soumis aux obligations pesant sur les opérateurs de voyage (garantie financière, formalisme des contrats, obligations de résultats.)** »  
**Nous en avons donc fini avec cette problématique.**

### **3. ANALYSE DES BUDGETS PAR ACTIVITÉ.**

Jacques Breton, trésorier, fait une présentation des budgets prévisionnels rendus par les responsables d'activité. L'exercice s'avère assez complexe, peu de responsables d'activité étant présents au Comité Directeur.

Certains projets de budget sont précis d'autres moins, certains présentent des anomalies ou des erreurs. Après un long travail d'analyse assez fastidieux dû à l'imprécision des demandes il est décidé pour la plupart d'entre elles d'obtenir des précisions complémentaires et de procéder à une nouvelle étude pour approbation lors du prochain Comité Directeur.

Quoiqu'il en soit le budget du prochain exercice devrait être présenté en léger déficit mais dans le cadre d'une gestion rigoureuse soumise cependant à des dépenses nécessaires, prises à bon escient et dans l'intérêt de tous.

#### **4. REACTIVITE DE NOTRE SITE OVH.**

L'accès à notre site, hébergé chez OVH, est par moments trop lent. Est-ce dû au fait que c'est un hébergement partagé ? Est-ce dû au réseau ? Le président Alain Fleuret et Philippe Goy analyseront le problème et proposeront toute solution en vue de l'améliorer.

#### **5. POINT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE MATÉRIEL.**

Étant donnée l'heure avancée les points 5 (informations sur le refuge Gramusset) et 6 (remise de distinctions lors de l'assemblée générale) prévus initialement sont reportés à une réunion ultérieure du Comité Directeur.

Suite au retrait de Jean-Claude Perfetti, la responsabilité du local matériel a été reprise par Baptiste Gil membre du Comité Directeur, il fait un point de situation:

- L'informatisation des différents matériels est en bonne voie grâce à un gros travail des bénévoles du service.
- La base de données des EPI est bien gérée.
- La réflexion se poursuit pour savoir quel logiciel adapté utiliser pour la gestion des matériels.
- Une spécialiste de logistique industrielle et de gestion des stocks fera bénévolement une étude de rationalisation de l'espace du local matériel.
- Afin de motiver les bénévoles s'occupant du matériel il faut trouver une gestion simple et pratique et améliorer le travail en équipe, Baptiste prévoit de les rassembler rapidement.
- Un budget assez conséquent sera à prévoir pour le renouvellement de certains matériels.

Des questions:

- Faut-il prévoir une ouverture du local matériel le mercredi pour le retour du matériel par les initiateurs ?
- Quel type de matériel doit être géré par le local matériel ? Par les initiateurs ?
- Est-il raisonnable d'avoir plusieurs lieux de stockage hors le local matériel ?
- Le local matériel est-il suffisamment grand pour accueillir tous les matériels de toutes les activités ?

#### **6. APPEL A CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR.**

Suite à 3 démissions (départs en cours de mandat) et 3 non-représentations (postes arrivés en fin de mandat) plus un poste resté libre à la dernière AG il y aurait, à ce jour, 7 postes à pourvoir au Comité Directeur pour l'année 2019.

Le Président fera incessamment un appel à candidature par voie de mails à tous les adhérents.

La newsletter de novembre relaiera cet appel à candidature.

Il est rappelé que pour être candidat il faut être membre du club depuis au moins 6 mois.

#### **7. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS**

|                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| Prochain bureau:           | Mercredi 14 novembre 2018 |
| Prochain comité directeur: | Mercredi 21 novembre 2018 |

André ALESSIO  
Secrétaire Général

Alain FLEURET  
Président